

## NOS HONORAIRES

Nos Honoraires sont à la charge de l'acquéreur. Les honoraires pratiqués sont de **10%** HT de la valeur du fonds de commerce ou du droit au bail si celui-ci est cédé seul, avec un minimum de **12.500** euros HT et à **8%** HT de la valeur des murs commerciaux si cédés dans les 3 ans.

Les prix sont affichés HAI HT : Honoraires d'Agence Inclus Hors Taxes + la TVA en vigueur (20% à ce jour).

Ils sont payables au jour de la cession sur les premiers fonds versés par l'acquéreur. Aucun honoraires de vente ne nous sont dus sans la réalisation de l'affaire, sauf si DÉFAUT MANIFESTE de l'une ou l'autre des parties.

Sont à la charge de l'acquéreur les frais de notaire (ou avocat), d'expert comptable, les droits d'enregistrement, de publicité foncière, ... ou tout autres frais autres que ceux relatifs à la vente que les parties souhaiteraient engager.

## L'ÉTUDE DE VOTRE ACTIVITÉ

Lors de la mise en vente de votre affaire et afin d'effectuer l'étude de votre activité nous demandons à nos cédant un règlement de 600€ HT (720€ TTC). Ce montant inclut l'étude approfondie de votre affaire ainsi que les frais de traitement.

Nous sommes à votre disposition pour toute demande sortant du cadre de la vente :

- Valorisation pour cession à un collaborateur
- Estimation dans le cadre d'une succession •
- Etc...

Pour toutes questions, l'équipe d'AgenceImmobiliereaCeder.com est à votre disposition par mail à l'adresse [ab@agenceimmobiliereaceder.com](mailto:ab@agenceimmobiliereaceder.com) ou par téléphone au 02 51 20 3000